

Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--

A télécharger dans votre formulaire de candidature

Contrat d'inscription provisoire

Je soussigné·e (NOM, prénom),

Déclare m'engager à fournir le titre d'accès nécessaire à mon inscription définitive auprès de l'ULB pour le 30 novembre au plus tard conformément à l'article 95 §1^{er} alinéa 3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Le titre d'accès requis pour mon inscription définitive est :

- ☐ CESS
- ☐ Dépêche d'équivalence définitive de titre étranger au titre secondaire
- ☒ Jury de la communauté française (session 2 – session de février à juillet)
- ☐ DAES (diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur)

Je m'engage, dès réception de ce document, à régulariser mon inscription provisoire en téléchargeant le document manquant dans mon formulaire de candidature ou en l'envoyant par mail à mon gestionnaire de dossier où à l'adresse inscriptions@ulb.be. Celle-ci sera confirmée comme inscription régulière dès réception du document ainsi que du solde des droits d'inscription (50€ pour le 31/10).

Dès lors que je ne suis pas en mesure de fournir pour cette date ledit titre d'accès je serais désinscrit.e de l'ULB et perdrait tous les droits liés à cette inscription provisoire.

Les droits d'inscription déjà perçus ne seront en aucun cas remboursés.

Fait à, le 2025

Signature
.....